Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260209-CC2026-037-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/03/2026
Publication : 03/03/2026

FICHE DE DEMANDE DE CERTIFICATION ET DE SUBVENTION DU SPORT DE HAUT NIVEAU

PREAMBULE

Le soutien de l'agglomération sera fait à la demande des clubs, suivant les critères définis dans le « règlement du fonds de soutien au sport de haut niveau ». L'agglomération se réserve le droit de fournir une aide financière à un club lors d'une année sportive et de ne pas poursuivre l'année suivante.

Le dossier complet devra être envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception avant le [date limite fixée], à l'adresse suivante :

Agglomération du Pays de Dreux
A l'attention du service des équipements sportifs
Sport de haut niveau
4 rue de Châteaudun, BP 20159,
28103 DREUX CEDEX

Une fiche dument complétée pour toute demande de subvention

OBJET DE LA DEMANDE

☐ **Demande de certification**

☐ **Demande de subvention**

INFORMATION DE LA STRUCTURE QUI FAIT LA DEMANDE

- Nom du club en entier :
- Date de la demande :
- Adresse du club :
- Téléphone du club :
- Mail du club :
- SIREN :

Association certifiée par l'agglomération

☐ oui, date de la certification …….. (décision de certification à joindre au dossier)

☐ non

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260209-CC2026-037-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/03/2026
Publication : 03/03/2026

INFORMATION REFERENTS DU CLUB DEMANDEUR

Référence auprès de la préfecture	Information de l'association :	Licencié garant du dossier
- Date de dépôt des statuts de l'association en préfecture : - Nom de la préfecture concernée :	**Président :** NOM : Prénom : **Trésorier :** NOM : Prénom :	NOM : Prénom : Fonction : **Signature avec la mention « Fait à … »**

PIECE JUSTIFICATIVE MISE EN ŒUVRE MISSION D'INTERET GENERAL

Le club qui demande une subvention devra fournir une ou plusieurs pièces justificatives, attestant la mise en œuvre d'une mission suivante :

- ☐ La formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation agréés (art. R. 113-2, 1°) ;
- ☐ La participation à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale (art. R. 113-2, 2°) ;
- ☐ La mise en œuvre d'actions visant à la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives (art. R. 113-2, 3°).

INFORMATION A TRANSMETTRE A L'AGGLOMERATION

- ☐ Formulaire de demande complété entièrement
- ☐ Justification du rayonnement intercommunal de leur intervention
- ☐ Résultats sportifs de l'année en cours
- ☐ Statut de l'association auprès de la préfecture et de la fédération
- ☐ Liste des membres du bureau
- ☐ Rapport d'activité
- ☐ Calendrier des compétitions
- ☐ Nombre de salariés dans le club
- ☐ Nombre de salariés prévu uniquement sur la section sport de haut niveau
- ☐ Projet sportif : la stratégie que l'athlète ou le club souhaite mettre en place s'il venait à obtenir un soutien de la part de l'Agglomération

Pièces justificatives annexées, en lien avec l'article R113-3 :

- ☐ Budget prévisionnel sur l'année de la subvention
- ☐ Bilan des comptes et résultats des 2 dernières années
- ☐ Un document expliquant l'utilisation de la subvention

Fait à Le Signature